



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LABERGEMENT STE MARIE
1 Chemin du Fourpéret - 25160 LABERGEMENT STE MARIE
Tél : 03 81 69 30 20 E-mail : siel-fourperet@orange.fr
Siret : 252 503 206 000 10 – APE 8413Z
TVA n° Intracom : FR 61 252 503 206

**BRANCHEMENT FESTIVITES
DEMANDE DE RACCORDEMENT
PROVISOIRE ELECTRIQUE
Au reseau public géré par le SIEL**

Demandeur du Raccordement

(Les factures seront établies au nom du demandeur)

Le demandeur est une personne morale :	Le demandeur est une personne physique :
Raison sociale : _____	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
N° SIRET : _____	Nom : _____
Code APE : _____	Prénom : _____
Responsable (nom/prénom) : _____	Date de naissance : _____
N° de téléphone : _____	

Adresse de Facturation : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Sans opposition de votre part, l'envoi des factures sera fera automatiquement de manière dématérialisée à l'adresse mail indiquée ci-dessus ou via chorus pro.

Identification et localisation du Site :

Demande de raccordement provisoire au SIEL, dans le cadre de l'organisation de _____

Adresse précise : _____

Date de pose souhaitée : _____ **Date de dépose souhaitée :** _____

Puissance de Raccordement 36 kVA Tri (puissance de souscription unique)

tarif pratiqué : forfait de raccordement provisoire festivité + consommations + abonnement proratisé

NB : La facturation des branchements festivités sur le SIEL bénéficie d'un forfait de raccordement réduit (35 € / branchement), et du prêt gracieux du coffret de raccordement.

Conformément à l'Article 1^{er} – Alinéa 4 du décret n° 72-1120 du 14 Décembre 1972

Ce raccordement, à caractère temporaire, est uniquement destiné à l'alimentation de mon installation décrite ci-dessus, il ne saurait en aucun cas servir à d'autres fins et/ou à l'alimentation d'une installation électrique définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation, d'un local sans CONSUEL.

Je reconnais que le S.I.E.L pourra donc, sans préavis, effectuer la suspension de l'alimentation électrique du point de livraison en cas de manquement à cette interdiction, ainsi en cas de cession de courant à un tiers ou perturbations sur le réseau dues à mes installations ou absence de demande de prolongation de contrat à l'issue de la période fixée par le présent engagement.

Rappel : le coffret de comptage ne permet pas d'assurer la protection des personnes et des biens au niveau de mes installations intérieures. Par conséquent, j'atteste que les dispositions nécessaires ont bien été prises conformément aux règlements en vigueur et je dégage le S.I.E.L de toute responsabilité pour tous dommages matériels et corporels causés directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de livraison indiqué.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à _____

Le _____

